

PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

À COMPTER DU 24 JANVIER

L'accès à l'Arena est conditionné à la présentation du pass vaccinal pour toutes les personnes de 16 ans et plus.

Pour accéder à l'Arena, il convient de présenter l'une des 3 preuves suivantes :

- Un **certificat de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles).
- Un **certificat de rétablissement** à une contamination COVID (test positif datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois).
- Un **certificat de contre-indication** à la vaccination (remise par un médecin).

** La preuve vaccinale n'est valable que si elle concerne les vaccins reconnus par l'Agence européenne du médicament (Pfizer, Moderna, AstraZeneca et Johnson&Johnson)
Plus d'informations, [en cliquant ici](#)*

Bon à savoir :

- Les **mineurs de 16 et 17 ans** ne sont pas conditionnés à la dose de rappel pour obtenir leur pass vaccinal.
- Les **mineurs de 12 ans à 15 ans** restent soumis au pass sanitaire.
- Aucun pass n'est requis pour les **mineurs de moins de 12 ans**.
- Pour les **personnes ayant reçu leur première dose de vaccin et dans l'attente de leur 2^{ème} dose**, une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h sera possible jusqu'au 15 février.

COMMENT RÉCUPÉRER LE PASS VACCINAL ?

Le pass vaccinal est téléchargeable depuis [le portail SI-DEP](#) et [le portail de l'Assurance Maladie](#).



Ce pass peut être importé dans la fonction « carnet » dans l'application **TousAntiCovid** afin de le conserver en version numérique dans son téléphone.

Les preuves certifiées (vaccination, test) se présentent sous deux types de format :

- Le format français ou 2D-DOC
- Le format européen ou certificat COVID numérique de l'UE

Les personnes détentrices d'une preuve étrangère non certifiée doivent présenter une preuve certifiée au format européen (certificat COVID numérique UE).

En cas de refus de présentation du pass vaccinal ou autre preuve demandée, l'accès ne peut être autorisé.